

Commune de La Chapelle en Vercors

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL Séance du 8 OCTOBRE 2020

L'an deux mil vingt, le huit octobre le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle en Vercors étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel TARIN, Maire.

Conseillers en exercice : 15 Conseillers présents : 12 Conseillers votants : 14

Présents : Jean-Michel TARIN, Robert JUGE, Yves PESENTI, Frédéric ALLIER, Roger POIZAT, Bernard BREYTON, Alexandre BONNIER, Annette CHAMONTIN, Pascal GIVERT, Géraldine ROYANNAIS, Claire VORON, Stéphan ALIGAND,

Absents : Stéphane ROUX a donné pouvoir à Frédéric ALLIER, Mélanie RECOLLIN-BELLON a donné pouvoir à Annette CHAMONTIN, Alexandra POILBLANC

Secrétaire de Séance : Robert JUGE

Monsieur le Maire constate le quorum et déclare la séance ouverte. Il rappelle les points inscrits à l'ordre du jour.

APPROBATION DES PROCÈS VERBAUX DU 10 SEPTEMBRE 2020

Géraldine Royannais fait deux remarques :

- Concernant la mise à disposition de gel hydroalcoolique pour les usagers de la Maison des Associations et des autres salles communales, il faut préciser que la Mairie fournira le gel hydroalcoolique et aussi les produits virucides aux utilisateurs des salles communales : Adopté à l'unanimité
- En cas d'abstention ou de vote contre, elle demande que les raisons de ce vote soient précisées si l'élu les a clairement exprimés.

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA CIID

La Communauté des Communes du Royans Vercors doit proposer une liste de 40 noms aux services fiscaux pour établir la commission intercommunale des impôts directs - CIID. Le Conseil communautaire a retenu le principe d'une répartition selon l'importance des communes. Pour la Chapelle en Vercors, il s'agit de désigner parmi la liste des membres de la commission communale des impôts directs (CCID) deux titulaires et deux suppléants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, douze voix pour et une abstention, propose au service de la Communauté des Communes du Royans Vercors la liste de personnes suivantes pour siéger à la CIID :

- membres titulaires : Eric RAULT et Anne-Charlotte BLANC
- membres suppléants : Robert JUGE et Muriel GALMOT

DROITS DE PRÉEMPTION URBAIN

Yves Pesenti présente les différentes demandes de droit de préemption urbain reçues en mairie.

-Vente par M Thierry BONTHOUX d'une parcelle AI 0008 située avenue des Coquelicots / Grand Pré et Clots.

- Vente par Mme Françoise BOUCHET d'une parcelle AE 391 située lotissement du Bois Joli

Le Conseil décide de renoncer à acquérir les biens ci-dessus. Les propriétaires peuvent donc vendre les biens. Adoptés à l'unanimité.

Arrivée de Claire Voron à 20h20.

DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE DU BUDGET PRINCIPAL

Variation de charges (n° de compte)		Variation de recettes (n° de compte)	
Attribution de compensation (739211)	+ 24 495 €	Attribution de compensation (73211)	- 40 361 €
FPIC prélèvement (739223)	+ 187 €	FPIC reversement (73223)	+ 1 355 €
		Refacturation prêts ZA à CCRV (70876)	+ 63 585 €
		Dotation National de péréquation (74127)	+ 103 €
TOTAL variation charges	24 682 €	TOTAL variation recettes	24 682 €

Adopté à la majorité (une abstention : Claire Voron car elle n'était pas présente lors de la présentation de ce point)

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT CHARGE DE LA FONCTION D'INSPECTION - ACFI

L'ACFI a pour mission de contrôler les conditions d'application des règles d'hygiène et de sécurité et de proposer toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer la prévention des risques professionnels. Il apporte son expertise aux deux assistants de préventions (Joël Breyton et Sylvie Cabaud) et assiste la Commune dans son rôle et sa responsabilité d'employeur. Une visite est prévue tout les 5 ans. Le coût est 600 euros par visite. Il s'agit de renouveler la convention avec le CDG 26 pour la mise à disposition d'un ACFI suite au renouvellement du conseil municipal. Adopté à l'unanimité.

CONVENTION ARCHIVAGE POUR LA PÉRIODE 2021-2023

Depuis plusieurs années, les archivistes du Centre de Gestion de la Drôme interviennent au sein de la commune pour assurer l'archivage. Il est proposé de renouveler l'adhésion à ce service sur la base de 10 jours en 2021, 8 jours en 2022 et 6 jours en 2023. La participation est de 205 € par jour. Adopté à l'unanimité.

Claire Voron s'interroge sur la possibilité de faire réaliser en interne l'archivage. Il est nécessaire de connaître la réglementation relative à ce domaine car il s'agit d'archives publiques.

CONVENTION RÉSEAU D'AIDES SPÉCIALISÉES AUX ENFANTS EN DIFFICULTÉ RASED

La Commune de la Chapelle en Vercors participe aux frais de fonctionnement du Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté (RASED) pour l'année scolaire 2020-2021, basé dans les locaux du groupe scolaire de la commune de St Nazaire en Royans.

Les frais de fonctionnement restent fixés à 3 €uros par enfant pour cette année scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les conditions de la Convention de participation aux frais de fonctionnement du Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté (RASED) pour l'année scolaire 2020-2021.

CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A LA DISPONIBILITÉ DES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES

Monsieur le Maire fait lecture de la convention de partenariat relative à la disponibilité des sapeurs pompiers volontaires proposée par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Drôme (SDIS 26).

Son but est de faciliter la disponibilité des sapeurs pompiers en les autorisant à laisser leur enfant en dehors des horaires scolaires au service de garderie périscolaire ou à la cantine lorsque les parents sont engagés sur une opération de secours.

Le sapeur pompier volontaire devra par tout moyen avertir le service compétent de son départ en intervention.

Il est également proposé que les heures de périscolaires et les frais de cantine soient pris en charge par la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les conditions de la Convention de partenariat relative à la disponibilité des sapeurs pompiers volontaires proposée par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Drôme (SDIS 26) et décide que les frais de cantine et de garderie périscolaire des enfants de sapeurs pompiers engagés sur une opération de secours seront pris en charge par la Commune.

CONVENTION DE DISPONIBILITÉ DES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES

Monsieur le Maire fait lecture de la convention de partenariat relative à la disponibilité des sapeurs pompiers volontaires (SPV) proposée par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Drôme (SDIS 26).

Son but est d'organiser la disponibilité du sapeur pompier volontaire et à la faciliter durant son temps de travail en générant des autorisations d'absences en cas de missions opérationnelle de secours (aux personnes et aux biens) et lors des actions de formation. Les autorisations accordées peuvent néanmoins être refusées lorsque les nécessités de service le justifient. Il est proposé de maintenir la rémunération des agents communaux – sapeurs pompiers volontaires lorsqu'ils sont en missions opérationnelles de secours ou en formation et de ne pas demander la subrogation des indemnités perçues par le SPV.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- accepte les conditions de la Convention de disponibilité des sapeurs pompiers volontaires proposée par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Drôme (SDIS 26).

- accorde les autorisations d'absences en cas de missions opérationnelle de secours (aux personnes et aux biens) et lors des actions de formation aux agents communaux – sapeurs pompiers volontaires.

- décide de maintenir la rémunération des agents communaux lorsqu'ils sont en missions opérationnelles de secours ou en formation et de ne pas demander la subrogation des indemnités perçues par le Sapeur Pompier Volontaire.

CONVENTION DE VIABILITÉ HIVERNALE AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA DROME

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention de viabilité hivernale avec le Département de la Drôme pour la saison hivernale 2020 - 2021 pour les voies communales, principalement celles de Loscence. Stéphane Roux va essayer de déterminer si d'autres voies communales peuvent être déneigées par le service des Routes du Département.

Le déneigement est un service important en terme financier (équipements onéreux) et au niveau du personnel. En effet, le service du déneigement mobilise tous les agents techniques et

génère beaucoup d'heures supplémentaires (heures de nuit ...) qui sont prises en récupération sur le printemps.

A Vassieux en Vercors, recours à des agriculteurs équipés par une lame d'occasion achetée par la Commune. Mais cela immobilise un tracteur.

A St Agnan en Vercors, embauche d'un vacataire pour renforcer les agents techniques.

TARIFS DÉNEIGEMENT DES VOIES PRIVÉES

Monsieur Frédéric Allier propose, sur la base de ce qui a été pratiqué les années précédentes et à l'approche de la saison hivernale 2020 - 2021, de reconduire les tarifs de déneigement des voies privées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (une abstention : Mélanie Recollin-Bellon) :

- décide d'assurer le déneigement des voies privées par les engins habituels uniquement lors des tournées nécessaires aux voies publiques pour la période du 1^{er} décembre 2020 au 31 mars 2021.

- fixe la participation financière du déneigement des voies privées effectuées lors des tournées nécessaires aux voies publiques pour la saison d'hiver 2020 - 2021 comme suit :

○ Maison individuelle

- jusqu'à 25 mètres : 142,00 €
- de 26 à 50 mètres : 174,00 €
- de 51 à 100 mètres : 225,00 €
- de 101 à 150 mètres : 273,00 €
- de 151 à 200 mètres : 320,00 €
- de 201 à 250 mètres : 367,00 €
- de 251 à 350 mètres : 400,00 €
- de 351 à 500 mètres : 450,00 €

• Habitations groupées sur un même chemin - engagement obligatoire de tous les résidents.

• 142,00 € par logement (facturation individuelle)

• Lotissement

• 142,00 € par logement (facturation individuelle si absence de syndic, facturation groupée si présence de syndic) - engagement obligatoire de tous les résidents.

Les demandes de passages supplémentaires ne seront en aucun cas à la charge de la collectivité. Un titre de recettes sera émis par le service financier en décembre 2020.

- décide que les tarifs seront révisés pour la prochaine saison et charge la commission « Gestion du Patrimoine et du Cadre de Vie » de faire des propositions.

Une lettre d'information à destination des habitants sera envoyée pour rappeler les consignes d'élagage et annoncer la période de déneigement.

Les engins de déneigement (Baby Crab et Unimog) sont anciens (pièces pour réparer introuvables). Solution envisagée : acquisition d'un tracteur ? Plusieurs pistes sont envisagées : Formation à la conduite d'engins / Envisager un départ de l'équipe, à 4h pour déneiger plus tôt les hameaux mais cela génère encore plus d'heure de récupération / Recours à un prestataire privé en complément.

TARIFS D'UTILISATION DU DOMAINE NORDIQUE DE FOND D'URLE – CHAUD CLAPIER

Il appartient aux communes de fixer le montant de la redevance d'accès aux pistes de ski nordique pour la saison 2020 - 2021. L'EPIC des Stations de la Drôme demande au conseil municipal de voter les tarifs du domaine de Fond d'Urle- Chaud Clapier (partie Col de Carri) et de désigner l'EPIC pour la perception de la redevance et la gestion de son produit. Adopté à la majorité – 1 abstention (Mélanie Recollin-Bellon)

INSTALLATION DES PANNEAUX « RÉZO POUCE »

Monsieur Pascal Givert présente les propositions d'implantation des trois panneaux pour matérialiser les points d'arrêt du dispositif « Rézo Pouce » d'aide à la mobilité par l'autostop organisé :

- Place Albert Pietri , sur le mat de l'arrêt de bus,
- Avenue des Arbussiers au niveau des containers situés vers le n° 130
- Avenue de Provence , avant l'entrée du parking de la carrosserie

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition d'implantation des trois panneaux et autorise le Maire à signer, si nécessaire, les conventions avec les propriétaires.

DEMANDE D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC

La Commission Economie a étudié la demande de M. Bourdiaux, propriétaire du camion pizza « Pizza Truck père et fils » pour s'installer sur la place du marché. Il est actuellement installé sur un terrain privé le lundi soir et le samedi soir.

Elle propose que ce commerçant ambulant puisse s'installer une fois par semaine sur la place du marché en utilisant la borne électrique (pas d'utilisation du groupe électrogène). La redevance d'utilisation du domaine public serait identique à celle du marché.

Les élus débattent de l'impact sur les commerces existants dont les pizzerias. Le Maire rappelle que la loi protège la liberté de commerce.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (10 voix pour, 1 voix contre: Roger Poizat, 3 abstentions : Stéphane Roux, Robert Juge, Bernard Breyton)

- donne son accord pour que le camion pizza s'installe une fois par semaine sur la place Albert Pietri en utilisant la borne électrique du marché. Il est interdit d'utiliser un groupe électrogène sur la place.

- demande que si des manifestations ou événements se déroulent sur la place Albert Piétri, le commerçant ambulant ne devra pas occuper l'emplacement.

- fixe la redevance d'occupation du domaine public pour les commerces ambulants à 32,60 €/ml pour une fois par semaine , 43 € / ml pour 2 fois par semaine, le forfait électricité à 61 € / an

- autorise le Maire à signer l'arrêté d'occupation temporaire du domaine public correspondant.

REMISE GRACIEUSE BAIL COMMERCIAL LOCAL SAPIN

Mme Florence Mietton de l'EURL COEUR D'ARTICHAUT qui loue le local communal commercial situé avenue des Grands Goulets a sollicité la commission Économie pour obtenir deux mois de remises gracieuses de loyer correspondant à la période de crise sanitaire lié à la Covid 19.

Mme Florence Mietton a également précisé qu'elle cherchait un repreneur pour le local car elle souhaite arrêter son activité. La Commission Économie a prévu de faire un point d'étape avec Mme Mietton avant la fin de l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour une remise gracieuse à l'EURL Coeur d'Artichaut de deux mois de loyer du local commercial Sapin. La commission Economie devra assurer le suivi du dossier avec Mme Mietton. Un courrier rappelant les engagements de chaque partie lui sera transmis.

TRAVAUX DE RÉNOVATION DU REFUGE DE CROBACHE : DEMANDE DE SUBVENTION, MISE EN PLACE D'UN CHANTIER PARTICIPATIF

Dans le cadre du programme Espace Valléen 2014-2020 le Parc naturel régional du Vercors mène, avec les collectivités du territoire, une stratégie de diversification touristique par ses patrimoines naturels et culturels. L'un des axes concerne la réflexion autour des abris et cabanes non gardés du Vercors avec la réalisation, en 2017, d'une étude d'audit et de préconisations.

Dans ce contexte, un groupe de travail animé par le Parc pour identifier des porteurs de projets volontaires, a proposé la commune de la Chapelle en Vercors pour mener une réflexion sur l'abri de Crobache.

Le travail de réflexion mené avec Jacques Félix Faure (atelier 17C) a permis de valider les 5 postes de dépense listés ci-dessous :

Postes de dépenses	Coût HT
Travaux de menuiserie extérieure	3 850 €
Travaux de toiture	16 770 €
Remplacement du poêle intérieur	870 €
Création d'une place de feu extérieure sécurisée	2 000 €
Travaux de drainage	1 800 €
Total	25 290€

Les travaux pourront être engagés à compter du printemps 2021. Il est envisagé qu'une partie des travaux pourront être réalisés par un chantier participatif impliquant les habitants.

Le Parc du Vercors propose de solliciter, pour le compte de la commune, une subvention d'investissement dans le cadre des lignes Parc de la Région Auvergne-Rhône Alpes.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

	Montants	Taux
Région Auvergne-Rhône-Alpes Ligne Parc	20 232 €	80 %
Autofinancement	5 058 €	20 %
TOTAL	25 290 €	100 %

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de rénovation de l'abri de Crobache ainsi que le plan de financement. Il sollicite une subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

LOTISSEMENT COMMUNAL LES BRUYERES : DISSOLUTION

Monsieur le Maire rappelle que le budget annexe « Lotissement les Bruyères » a été ouvert afin de réaliser les opérations de viabilisation des trois lots du lotissement les Bruyères puis leurs ventes.

Or, le lotissement communal « Les Bruyères » ne compte plus qu'un lot à la vente (lot n° 3). A la demande de la perception, il est proposé de dissoudre le budget du lotissement. Le produit de la vente du dernier lot sera directement versé sur le budget principal tout en étant assujéti à la TVA.

Il est à préciser que toutes les opérations comptables ainsi que le reversement de l'excédent au budget principal ont été réalisés au cours de l'exercice budgétaire 2019.

Adopté à l'unanimité.

Le lot restant à vendre a une surface de 1949 m² dont 1 000 m² constructible à 50 € le m² et 949 m² en zone humide à 1 € le m². Yves Pesenti s'interroge sur la vente d'un terrain classé en zone humide. Est-il possible de modifier le découpage du lot ?

LOTISSEMENT IMPASSE DU BOIS - LES ARBUSSIERS

Le prix de vente des lots a été délibéré à 60 euros du m² lors du conseil du 10 juin 2020. Ce prix est inférieur à celui du marché.

Le Cabinet BEAUR qui assiste la commune dans le suivi des travaux de viabilisation, a transmis une première estimation des travaux. Les propositions d'aménagement notamment routier seront présentées lors du prochain conseil.

BÂTIMENT TECHNIQUE : AVANCÉE DU PROJET

Le Maire rappelle que les membres de la commission « Gestion du Patrimoine ont fait le point avec le cabinet Carapace (maître d'oeuvre) sur le projet de rénovation du bâtiment technique . Les vestiaires et la salle de repos pour les agents communaux sont à reprendre intégralement. La question du devenir de l'appartement situé à l'étage a été également soulevée. Ils ont, d'autre part, rencontré le directeur technique de la CCRV puisque la CCRV loue une partie des garages (zone sud) et demande des espaces supplémentaires pour créer un vestiaire et une salle de repos pour ses agents techniques.

La commission propose donc que :

- l'appartement soit transformé pour les agents communaux en vestiaire + bureau + salle de repos + pièce pour la personne d'astreinte ;
- les vestiaires et la salle de repos pour les agents CCRV soient installés dans le bureau et l'atelier attenant situé au rez de chaussée .

Les élus approuvent cette proposition. Le Cabinet Carapace sera informé de cette décision pour poursuivre le chiffrage du projet.

ABANDON DU PROJET AGE ET VIE

Monsieur Yves PESENTI, adjoint au Maire, avec plusieurs élus a rencontré M. BOUTINEAU, représentant la société AGES ET VIE. Ce dernier a fait une nouvelle proposition à la baisse pour le prix d'achat des parcelles AI 481, AI 251 et AI 482 (partie) soit 15 euros du m² au lieu de 30 €/m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas vendre les terrains AI 481, AI 251 et AI 482 (partie) à la société Ages et Vie suite à la dernière proposition.

Yves Pesenti a également rencontré Mme Colette Malsand, directrice des Campanules; foyer logement géré par AESIO (anciennement EOVI). Elle a fait part des difficultés depuis plusieurs années pour remplir la structure. Elle l'explique par le développement des services de soins à domicile qui permettent aux personnes âgées de rester plus longtemps chez eux. Par contre, il manque des places en « lits médicalisés ».

Pascal Givert, suite à son entretien avec Mme Malsand, se demande quelles actions peuvent être mis en œuvre pour redynamiser la résidence alors que la structure dispose d'un budget pour faire venir des intervenants et d'un conseil de vie sociale.

TARIFS UTILISATION MAISON DES ASSOCIATIONS

Frédéric Allier et Géraldine Royannais font part au conseil de leur calcul estimatif des charges et des recettes de la Maison des Associations. Le total des charges est de 12 922 euros et les recettes sont de 4 556 euros. Les conditions de mises à disposition des autres salles communales (salle des fêtes, garages, salle de garderie) ont également été prises en compte pour comparer les différents tarifs appliqués.

La MDA est spécialement agencée pour accueillir les activités sportives et plus particulièrement la danse. Elle est faiblement occupée.

Géraldine Royannais propose plusieurs pistes pour la MDA :

- suivre la mise à disposition de cette salle : associations, particuliers, festivals ...
- voir avec la CCRV pour aide sur les charges car cette salle accueille des activités à destination des enfants et de la jeunesse.
- obtenir le label « Maison des Associations »
- développer son utilisation : résidence d'artiste via la FOL, autres associations ...
- renégocier l'emprunt réalisé pour financer les travaux de la reconstruction suite au sinistre

MODIFICATIONS DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le regroupement des commissions « Cadre de Vie et projets d'aménagement » et « Gestion du Patrimoine communal » dans la commission intitulée « Cadre de Vie, projets d'aménagement et gestion du patrimoine communal ».

Les membres sont : Bernard Breyton, Frédéric Allier, Roger Poizat, Stéphane Roux, Claire Voron, Robert Juge.

POINTS D'INFORMATION ET D'ACTUALITÉ

- Festival SENOI GATHERING en juin 2021 aux Réveilles : Pascal Givert présente le projet de festival de musique électronique prévu du 25 au 27 juin 2021 au camping des Réveilles. Les organisateurs ont fait preuve lors de précédentes éditions en Ardèche de leur professionnalisme et de leur souhait de s'ouvrir à la population locale et de proposer des produits locaux dans les points de restauration. Festival sur réservation uniquement avec une jauge maximum de 500 personnes. L'édition 2020 prévue à la Chapelle en Vercors a dû être annulée en raison du Covid.

Une réunion avec les gendarmes et les pompiers est à prévoir pour finaliser l'organisation. Un arrêté du maire devra être pris.

- Mise en place d'un outil de réservation pour la cantine et la garderie périscolaire en ligne : présentation des devis des sociétés AIGA et E Ticket par la commission scolaire. Le moins disant est retenu soit celui de E Ticket. Cet outil permettra de gagner du temps pour la réservation (pas de tickets à compter, plus d'oubli de ticket) et faciliter le paiement (paiement en ligne). Par contre, cet outil nécessite d'avoir un tarif unique. Point à valider lors du prochain conseil.

DIVERS

- Jean-Michel TARIN :

- La préfecture de la Drôme a alerté les Maires sur l'évolution de la pandémie de Covid 19.
- La Région Auvergne Rhône Alpes a lancé un programme de subvention « Bonus Relance » à hauteur de 50 % pour des travaux qui doivent être réalisés avant le 30/06/2021. Une demande pour subventionner les travaux de rampe d'accessibilité des escaliers de la place Piétri et de la mairie sera étudiée.
- La Commune a été pré sélectionnée avec St Jean en Royans et l'appui de l'intercommunalité pour l'appel à candidature des « Petites Villes de Demain » porté par l'ANCT (agence national de cohésion des territoires) et inscrite dans le plan de relance. Le dossier doit être déposé avant le 6 novembre 2020. C'est une belle opportunité pour la commune et les thématiques sont très larges. Le financement d'un poste de chef de projet partagé avec St Jean en Royans peut être pris en charge à hauteur de 75 %.
- Pierre-Louis FILLET, président de la CCRV a été élu vice président au SDED en charge de la transition.

- Géraldine Royannais fait un rappel de la journée Smart Village qui s'est déroulé en octobre 2020 sur la commune. La Chapelle en Vercors a été sélectionné car plusieurs actions sont sur son territoire : Espace de Vie Sociale, PAT, véhicule en autopartage.

- Pascal Givert informe les élus de la permanence de l'assistante sociale tous les jeudis à la mairie.

- D'autre part, la CCRV a décidé unilatéralement de supprimer les actions prévues dans le cadre de la semaine Bleue. Il n'y aura pas de repas de fin d'année à destination des personnes âgés, uniquement un portage de colis.

- Afin d'obtenir des financements supplémentaires de la Caisse d'Allocations Familiales, il est prévu de renouveler le PEDT (plan éducatif de territoire)

- L'ACCR a pu organiser un spectacle pour tous les élèves du plateau grâce à une aide pour le transport.

- Claire Voron : les classes étant très chargées, un poste en emploi civique financé par l'Education Nationale va être crée pour l'école.

- des travaux d'isolation thermique pour la classe de maternelle sont à prévoir.

- La CCRV dans le cadre du CTE organise des réunions hebdomadaires chaque jeudi sur différents thèmes : 16/10 : compost 22/10 : rénovation énergétique - 19/11:mobilité en vélo - 03/12 : rénovation éclairage public. D'autres formations pourront être mises en place suivant les demandes.

- Dans le cadre du PAT , réunion le 15 octobre sur les installations, reprises d'exploitation et projet d'atelier de découpe.

- Robert Juge : trois vendeurs du marché hebdomadaire demandent une remise gracieuse sur le tarif du contrat annuel. A délibérer au conseil de novembre.

- Frédéric Allier : informe le conseil que la toiture de l'ancienne école (immeuble Edelweiss) doit être intégralement révisée.

Fin du conseil à 23h00.

Le Maire

Le secrétaire



